Décision 17-D-13 du 27 juillet 2017

des pratiques mises en œuvre dans le secteur des pompes funèbres dans le département de l'Ain

Posted on: 27 juillet 2017 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministère de l'économie
Dispositif(s)	Injonction Pratique établie Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	SARL Pompes funèbres J.P. Comtet, Jean Pierre Comtet Holding

Lire

le texte intégral de la décision
262.06 Ko